

# AERODROME DE SAINTE FOY LA GRANDE

Cercle Aéronautique Foyen Cercle Vélivole Foyen ULM Aéromodélisme

## Système de Gestion de la Sécurité

Réunion sécurité inter-club du 17 juin 2017



Associations représentées

CAF CVF ULM AEM + 1 représentant des avions privés

C'est quoi pour quel objectif ?

=Système de Gestion de la Sécurité

**Objectif du SGS** améliorer la sécurité des vols.

L'Aéroclub déploie un S.G.S qui concerne par extension l'ensemble des activités de la plateforme. Ce système fait appel à la bonne volonté de tous les pilotes ou pratiquants et nécessite leur participation active.

### Les moyens du SGS

le SGS s'appuie sur plusieurs outils

- **Aérodagnostic** Outil de diagnostic destiné au bureau. Il permet d'avoir une vision globale du fonctionnement de l'Aéroclub. Il mesure et quantifie les écarts et permet de mettre en place sur un Plan d'actions, de fixer des objectifs.
- **Le REX-FFA** C'est un outil pour tous les pilotes. Il encourage le partage d'expériences. Tout événement, chaque fois qu'on se fait peur ou quand on vit une expérience positive, peut être partagé via le REX FFA. Les incidents ou accidents feront l'objet d'une analyse par la commission sécurité et alimenteront le plan d'actions (prévention, action corrective, ...). Ils pourront être portés à la connaissance des autres pilotes. La déclaration sera rendue anonyme avant sa diffusion.

- **Le REX-interne** Comme le Rex FFA, il permet au CSP de prendre connaissance des événements liés à la sécurité sur la plate-forme. Le rex interne peut être une première étape dans le signalement d'anomalies ou un complément du rex FFA
- **La Commission de Sécurité (CS)** Composée du CSP et de ses correspondants associatifs, Elle se réunit régulièrement pour faire vivre le Plan d'Actions et analyser les REX.

Difficulté : Le SGS et la manière de traiter la sécurité en club est nouvelle. C'est une culture qui ne nous est pas familière dans la forme même si dans le fond nous aspirons tous « en principe » à pratiquer en sécurité (intégrité Homme & machine).

## **Le CSP : Un animateur au service de la sécurité (pas un gendarme)**

Son rôle est de contribuer de façon continue à l'amélioration collective du niveau de prévention des accidents et incidents au sein des associations basées et plus globalement sur l'aérodrome. Il rend compte à la DGAC des statistiques et des actions menées sur la plate-forme dans le cadre du SGS

Il est l'interlocuteur privilégié de tous membres souhaitant révéler une préoccupation, un danger, un risque ou un événement en lien avec la sécurité. Son rôle n'est pas de sanctionner mais de collecter les données liées à des événements afin de pouvoir les analyser et si besoin apporter les actions correctives nécessaires. Le principe d'anonymat protège le déclarant.

Dans son rôle d'animateur, le CSP organise au sein du club des actions d'information ou de formation préventives en accord avec les instructeurs et dirigeants.

## **Les moyens du CSP**

Une bulletin d'information sécurité (périodicité à définir)

Une page internet sur le site [aeroclubfoyen.fr](http://aeroclubfoyen.fr)

Des réunions à thème

Le moyen le plus important reste le dialogue en amont avec le CSP... aborder les petits problèmes avant qu'ils ne deviennent des gros problèmes

## **REX...OU PAS ?**

**Principes** : Anonymat / non-sanction

A retenir : Une erreur ou un incident signalé ne peut pas faire l'objet d'une sanction (sauf faute intentionnelle). A contrario, une erreur commise ou un incident dont on a connaissance et non signalé peut faire l'objet d'une sanction.

Les informations recueillies sont utilisées pour l'analyse des faits et permettre des actions correctives si nécessaire. Toutefois l'identité ou des éléments trop évidents qui permettraient de reconnaître le pilote sont anonymisés avant publication du rapport des faits.

**Objectifs** : Anticipation / Analyse / correction

**Fonctionnement** : dépôt par le pilote lui même, par un témoin

Que faut il déclarer ?

Une erreur de pilotage... Personne n'est à l'abri un jour d'oublier un cran de volets après le décollage, de rentrer un peu court pétrole ou d'emplafonner une zone contrôlée...

Une trajectoire conflictuelle... vous avez croisé un aéronef non identifié ou identifié d'un peu trop près ou pas au bon endroit (vous ou lui) signalez le !

Un problème matériel, un dysfonctionnement ou une panne

Une anomalie sur l'aérodrome (balise déplacée, animal errant, piéton, trou, objet etc...)

En règle général il vaut mieux faire un signalement pour rien ou pas grand chose que pas de signalement du tout. En cas de doute, contactez le Correspondant Sécurité Prévention